

DELCM2019196.docx

Nombre :  
de Conseillers en exercice 14  
de Conseillers présents 11  
de Votants : 12

L'an deux mil dix-neuf le 4 du mois septembre ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur André BOULOT , Maire . Date de la convocation le 28/08/2019 .

Membres Présents : MM. BOULOT André, BOIDE Dany, MASSONNET Hervé , CERCEAU Magalie, LACOLLEY Ninon ALAITRU Françoise, ROGET Brigitte, COCQUET Dany ; FRISQUE Agnès , THONNELIER Véronique, GEANT Philippe,

Membres Absents : SIMMONNEAU Jean-Luc, GOINEAU Roger , BLANCHARD Yannick,

BLANCHARD Yannick donne pouvoir à MASSONNET Hervé

ALAITRU Françoise est élue secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé é .

## 196-19 Proposition d'acquisition – Foyers Soleil

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par la SA HLM Vendée Logement en vue de l'acquisition par la commune d'un ensemble de 7 logements de plain-pied, construits dans les années 80. L'ensemble se compose de 6 logements de 47 m<sup>2</sup> et un de 52 m<sup>2</sup> :

Section	Propriétaire	Lieudit	Superficie
AM 228 AN 229	Vendée Logement esh	Foyer Soleil	1 100 m <sup>2</sup>

Dans le cadre de la résiliation du bail emphytéotique, des droits de chaque partie au bail sont les suivant :

La valeur vénale de ces logements est estimée à 340 000 €

Les droits de la Commune de Nalliers sont de 265 519 €

Les droits de Vendée Logement sont de 74 481 € , somme que la commune devra verser à Vendée logement en cas de résiliation au 01/09/2019.

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- accepte cette acquisition au prix de 74 481€ valeur au 1<sup>er</sup> septembre 2019.
- précise que la commune prendra en charge les d'acte notarié.
- mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à cette cession.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :  
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,  
André Boulot

